

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

N°2024/01

SÉANCE DU LUNDI 5 FEVRIER 2024

**Date de la convocation :**  
31/01/2024**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	1
Votants	14



ANDÉ

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi cinq février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

**Étaient présents :**

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON DESPLANQUE, MALVOISIN, SIAUSSAT.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PICOS, PLAZANET

**Absents excusés avant donnés pouvoir :**

Mme JACOB à Mme PICOS.

**Absents excusés :**

M. DAUSTER

**Secrétaires de séance :** Mme LEPAGE.**Objet de la délibération : AVANT VOTE DU BUDGET POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que seule une délibération permet le mandatement des factures imputables en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours (hors RAR).

Or, il convient de payer certains travaux, déjà réalisés, et pour lesquels la société LE GALL POMPES FUNEBRES a remis sa facture.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le mandatement des Dépenses d'Investissement suivantes, avant le vote du Budget Primitif :

- Pour un montant 3 375 € HT (4 050 € TTC), concernant les relevés de concessions du cimetière, imputable à l'article 2116, du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et les membres présents ayant signé au registre.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,  
Jean-Marc MOGLIA.

